



RÉPUBLIQUE DE GUINÉE

Travail – Justice – Solidarité



HAUTE AUTORITÉ DE LA COMMUNICATION

RAPPORT

ELECTION PRESIDENTIELLE DU 18 OCTOBRE 2020

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	Page 3
Chapitre I : Présentation de la Haute Autorité de la Communication	Page 4
Chapitre 2 : Mise en place du nouveau collège de la HAC	Page 5
Chapitre 3 : Campagne médiatique en vue de la présidentielle du 18 Octobre 2020	Page 6
A- Accès équitable aux médias d'Etat pendant la campagne	Page 8
B- Commission visionnage de la HAC à la RTG	Page 8
C- Commission Monitoring à la HAC	Page 9
Fiche récapitulative N° 1	Page 12
Fiche récapitulative N°2	Page 25
D- Accréditation de la presse étrangère	Page 26
E- Des échanges avec les observateurs électoraux	Page 26
F- Autres activités de la HAC	Page 28
Chapitre 4 : Perspectives	Page 32
Conclusion	Page 33

AVANT-PROPOS

L'organisation d'une élection présidentielle est un grand moment de la pratique démocratique. Elle est une grande opportunité pour le citoyen de se faire entendre à propos de la gouvernance du pays.

Autant pour les populations que pour les pouvoirs publics, une élection est aussi un moment privilégié pour la presse d'asseoir sa crédibilité par une couverture impartiale du processus électoral, afin d'éclairer les choix de lecteurs, auditeurs et téléspectateurs.

Ce grand challenge ne peut être relevé que lorsque cette presse, indépendante, s'impose les principes de liberté et de responsabilité.

L'élection présidentielle du 18 octobre 2020, dont nous venons de connaître les résultats définitifs proclamés par la Cour constitutionnelle, a connu une couverture médiatique sans précédent, non seulement par les médias nationaux, mais également par la presse internationale. La Haute Autorité de la Communication a accordé, pour la circonstance, plus d'une trentaine d'accréditations aux journalistes venus de plusieurs horizons.

L'instance de régulation des médias en Guinée, la Haute Autorité de la Communication, a inlassablement veillé, comme le recommande la loi, au respect, par les organes de presse, des obligations prévues par les lois et règlements en matière de communication.

Elle a également assuré le libre accès aux médias publics des partis politiques ou leurs candidats en lice pour la présidentielle 2020.

Le présent rapport ne prétend pas être un rappel de toutes les activités liées au fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication (HAC) durant l'année écoulée. Il est par contre un rapport circonstancié récapitulant les tâches ardues réalisées pendant la période de la campagne électorale et les jours suivants.

Comme dans beaucoup de pays africains, en période électorale, les tensions politiques conduisent à des violences susceptibles de connaître des amplifications dans la presse. Ce fût le cas de la Guinée. Cependant, la HAC a veillé à ce que les manquements soient évités sur les médias. Ce qui a favorisé une campagne médiatique apaisée.

La Haute Autorité de la Communication, en ces temps si cruciaux, a demandé aux médias nationaux et aux correspondants de la presse étrangère, de faire preuve de retenue et de beaucoup plus de responsabilité. Aussi, a-t-elle encouragé les médias à éviter de relayer des propos incendiaires tenus par certains extrémistes dans les émissions interactives et de débats. Une démocratie, la vraie, ne saurait prospérer sans une presse libre, indépendante mais aussi responsable.



Le Président

Boubacar Yacine Diallo

Chapitre I : Présentation de la Haute Autorité de la Communication

L'année 2020 a marqué la fin du mandat de cinq ans du collège de la Haute Autorité de la Communication dirigé par Mme Martine Condé et l'entrée en fonction d'une nouvelle équipe dirigée par M. Boubacar Yacine Diallo.

La HAC est un organisme de régulation, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

Pour la transparence et le pluralisme de la presse, elle a qualité de veiller au respect, par les organes de presse, des obligations prévues par les lois et les règlements en matière de communication.

Elle a pour mission de veiller au :

- respect du principe d'égalité des usagers des communications ;
- respect de la pluralité des courants de pensée et d'opinion dans les services publics de communication ;
- respect des dispositions relatives à la création, à la propriété intellectuelle et à la gestion des entreprises de presse ;
- respect des dispositions de la présente loi et de celles des cahiers de charges et conventions régissant le secteur.

Elle assure la liberté et la protection de la presse, ainsi que de tous les moyens de communication de masse dans le respect de la loi.

Elle veille :

- au respect de l'éthique et de la déontologie en matière d'information ;
- à l'accès équitable des partis politiques, des associations et des citoyens aux moyens officiels d'information et de communication.

Sur le plan de la législation, des changements ont été apportés à la loi portant attributions, composition, organisation et fonctionnement de la Haute Autorité de la Communication (HAC) au mois de juillet 2020.

La HAC comprend désormais treize (13) membres âgés de trente-cinq (35) ans au moins, choisis en raison de leur compétence, leur expérience et leur intégrité. Ils sont nommés pour un mandat unique de cinq (5) ans et désignés comme suit :

- Trois (3) membres par le Président de la République ;
- Un (1) membre par le Président de l'Assemblée nationale ;
- Un (1) membre par le Conseil supérieur de la magistrature ;
- Cinq (5) membres par les associations de presse ;
- Un (1) membre par les postes, télécommunications et NTIC ;
- Un (1) membre par le collectif des imprimeurs ;
- Un (1) membre par le collectif du cinéma et de la photographie.

Le Président de la HAC est nommé par le Président de la République.
Le Président de la HAC est tenu au respect des dispositions de l'article 49 de la Constitution relative à la déclaration des biens en début et en fin de mandat.

La HAC comprend des commissions spécialisées qui sont :

1. Commission juridique et de la protection de l'enfance ;
2. Commission d'éthique, de déontologie et des mœurs ;
3. Commission de formation et promotion des compétences ;
4. Commission administrative et technique ;
5. Commission de la publicité ;
6. Commission des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

Les Commissions sont composées de membres de la HAC et de personnes ressources recrutées en fonction de leurs expériences et de leurs compétences.

La HAC, en collaboration avec le ministère de l'Information et de la Communication, examine les dossiers de création et d'exploitation des médias audiovisuels dans le respect des cahiers de charges élaborés par le ministère.

Le ministère de l'Information et de la Communication, après avis de la HAC, autorise la création des médias audiovisuels sur toute l'étendue du territoire national. Il retire l'agrément sur saisine de la HAC.

Chapitre 2 : Mise en place du nouveau collège de la HAC



Les 24 et 25 Août 2020, le président de la République, Pr Alpha Condé, a successivement nommé les 13 commissaires dont sept femmes ainsi que le président de la Haute Autorité de la Communication pour un mandat de cinq ans. (Décrets en annexe).

Le 31 août 2020, le nouveau collège de l'Institution a prêté serment devant la Cour Constitutionnelle avant d'entrer officiellement en fonction le 1^{er} septembre 2020.

Chapitre 3 : Campagne médiatique en vue de la présidentielle du 18 Octobre 2020

Le 7 septembre 2020, la nouvelle équipe de la HAC a tenu sa session inaugurale à son siège avec pour ordre du jour : prise de contacts et préparatifs de la campagne médiatique de l'élection présidentielle du 18 Octobre 2020.

Le nouveau collège de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a ainsi élaboré la « *Décision N°009/HAC/SP du 15 Septembre 2020, portant règlementation des activités des médias publics et privés pendant la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle du 18 Octobre 2020* ». Ce, conformément aux dispositions des articles 58 et 59 du Code électoral révisé de la République de Guinée. Au compte de ce scrutin, la HAC a invité les médias à faire preuve de beaucoup plus de rigueur, de responsabilité et de professionnalisme dans la couverture de la campagne électorale et du processus électoral en général.



Le 17 septembre 2020, s'est tenue au siège de la Haute autorité de la communication, la cérémonie de tirage au sort sur l'ordre de passage des candidats des partis politiques en lice à la Radiotélévision guinéenne, dans les colonnes du quotidien national Horoya et dans le Bulletin de l'Agence Guinéenne de presse (AGP). La cérémonie s'est déroulée en présence des représentants des douze partis politiques ayant présenté des candidats, les présidents des associations de presse, des médias et certains commissaires de la HAC, sous la supervision d'un Huissier de justice.



La petite Djenabou Soumah, 5 ans s'apprête à procéder au tirage au sort de l'ordre de passage des partis politiques sur les ondes de la RTG devant l'œil vigilant de l'huissier de justice, Maître Camara



Quelques représentants des partis politiques en lice, attentifs au tirage au sort des émissions « Journal de campagne » et « Programmes croisés »

Au même moment, une délégation de trois autres commissaires a rencontré le cabinet du ministre de l'Information et de la Communication. Les discussions ont porté sur l'amendement de la Décision de la HAC portant réglementation de la campagne médiatique en vue de l'élection présidentielle du 18 Octobre 2020.

A- Accès équitable aux médias de service public pendant la campagne

Pour matérialiser l'obligation d'un accès équitable de tous les candidats ou partis politiques en lice à l'élection présidentielle 2020 aux médias publics, la HAC a créé deux émissions notamment « *Le journal de Campagne* » et « *Programmes croisés* ».

« Le Journal de campagne » d'une durée de 90 minutes a permis aux candidats à la présidentielle ou à leurs partis politiques de s'adresser directement aux électeurs. Le genre d'intervention, à l'exception des débats, sur les médias retenus par la HAC, a été laissé à la discrétion du candidat et du parti politique qui l'a désigné, dans la langue de choix. Chaque candidat a eu droit à sept minutes quotidiennement.

« *Le journal de campagne* » a été diffusé du lundi au samedi à 21h 30 par la télévision nationale en synchronisation avec le réseau des radios rurales et communautaires du pays.

« Programmes croisés » est une émission de débats qui a rassemblé sur le plateau de la télévision nationale trois représentants des candidats en lice et deux journalistes animateurs dont un issu de la presse audiovisuelle privée.

Au compte de l'émission « *Le journal de campagne* », vingt-huit (28) éditions ont été diffusées. Une édition a été rediffusée et une n'a pu être diffusée à cause d'une panne technique signalée par la RTG (soit vingt-neuf (29) éditions produites).

Les langues choisies sont le Français et les langues nationales de la Guinée. Les candidats ou leurs représentants en ont largement profité pour présenter leurs projets de société.

B- Commission visionnage de la HAC à la RTG

Composée de sept commissaires, cette commission, l'une des plus importantes équipes dans l'histoire de l'autorité de régulation, a attentivement observé tous les éléments de campagne des candidats en lice avant d'ordonner leur diffusion. Ainsi, conformément à la « Décision N°009/HAC/SP du 15 Septembre 2020, portant réglementation des activités des médias publics et privés pendant la campagne électorale en vue de l'élection présidentielle du 18 Octobre 2020, certains éléments montrant l'emblème national, des images de violence, d'armes, de visages de personnes mineures, des commentaires diffamatoires et dégradants, ont été simplement retirés.

« **Programmes croisés** », l'émission de débats entre les partis politiques en lice dans le but de dévoiler les grandes lignes de leurs projets de société, exclusivement en français, a été produite huit (8) fois. Chaque groupe de 3 partis politiques en lice, face aux animateurs, est passé deux fois dans cette émission de débats diffusée les mercredi (14h 30) et dimanche (21h 30) à la télévision nationale.

Ces deux programmes ont connu un large succès non seulement auprès des candidats ou partis politiques en lice mais également auprès des citoyens.

La Décision de la HAC a par ailleurs ouvert des « **Pages spéciales** » à l'intention des candidats ou partis politiques en lice dans les colonnes du quotidien national Horoya et du Bulletin de l'Agence Guinéenne de Presse (AGP). Malheureusement, cette opportunité n'a pas été saisie par les candidats ou leurs partis politiques en lice.

Le quotidien national Horoya, avant la clôture de la période de la campagne électorale, a publié deux éditions spéciales, présentant le parcours de chacun des douze candidats à la présidentielle du 18 octobre 2020.



C- Commission Monitoring à la HAC

La HAC a aussi mis en place une commission de monitoring au sein de l'Institution à la veille de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020. L'objectif est de superviser, visionner les différentes émissions de la HAC pour s'assurer de l'égalité de traitement des candidats (égal accès aux médias, égalité relative au traitement des informations les concernant) durant toute la campagne électorale.

Le monitoring des médias a pour objectif l'observation d'un certain nombre d'aspects, tous liés au déroulement des élections, comme par exemple :

- Accompagner une phase du processus électoral par le monitoring des médias afin d'apprécier la nature de la couverture de l'élection présidentielle par les médias en Guinée ;
- Contribuer à prévenir les conflits électoraux liés à une mauvaise couverture de l'information en période électorale ;

- Disposer d'un outil de plaidoyer dans une perspective de contribuer à approfondir le débat démocratique sous le prisme des médias ;
- Pouvoir effectuer une analyse quantitative des éléments tels que l'éthique, l'équilibre, les stéréotypes ;
- Comprendre les tendances dans les médias, en terme de bonnes ou de mauvaises pratiques, à partir d'une exploitation détaillée de leurs contenus ;
- Disposer d'un instrument de veille démocratique ;
- Pouvoir comparer les tendances des médias entre différentes périodes ;
- Surveiller les activités des principaux médias électroniques et imprimés pour vérifier qu'ils agissent en conformité avec la législation nationale ainsi qu'avec les autres normes internationales relatives à la tenue d'élections démocratiques, tout au long de la campagne électorale ;
- Évaluer si les médias fournissent des informations suffisamment diversifiées et équilibrées afin de permettre aux électeurs de faire leur choix de manière éclairée ;
- Évaluer dans quelle mesure les partis politiques et les candidats ont un égal accès aux médias, ainsi que la qualité de cette couverture médiatique ;
- Contrôler si les médias, et en particulier les médias de service public, remplissent leur devoir en assurant une couverture équilibrée et neutre du processus électoral ;
- Analyser l'impartialité, l'équité, l'exactitude et l'efficacité de la couverture des élections par les médias ;
- Suivre les travaux liés à l'élection pour que les éventuels litiges liés aux élections dans lesquels les médias sont parties prenantes ;
- Analyser les programmes d'éducation aux électeurs, les publics qu'ils ciblent (minorités linguistiques ou ethniques, femmes,) etc. ;
- Vérifier que les candidats aux élections sont tous soumis aux mêmes règles (durée)
- Analyser si les différents types de programmes télévisés (les émissions d'actualités, de débats, le temps d'antenne gratuit, la publicité électorale, etc.) sont biaisés, et dans ce cas, en faveur de quel(s) candidat(s) ou parti(s).

Dans le cadre de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020, la commission monitoring de la Haute Autorité de la Communication (HAC) a constaté que les émissions "Programmes croisés" et "journal de campagne" ont été globalement des espaces d'expression plus ou moins neutres et équilibrés.

Elle a noté que l'égalité de traitement des candidats dans l'audiovisuel public a été globalement bien respectée dans les programmes spécifiquement dédiés aux élections par la HAC, tous les candidats ayant en effet bénéficié d'une couverture quantitative et qualitative à peu près équivalente.



Le chef service monitoring de la HAC, expliquant le mode de fonctionnement des équipements dudit service aux observateurs

Tableaux récapitulatifs des passages des candidats dans les émissions « Journal de Campagne » et « Programmes croisés » pendant la campagne électorale

Contrôle du pluralisme et de l'équilibre de l'information

Fiche récapitulative N° 1

Emission : "Journal de Campagne"

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 1 Journal de Campagne du 19/09/2020	7mn	Pas de déclaration	-	NGR
		Déclaration du Président/Vice-président	6mn48s	PLP
		Déclaration du Président	6mn32s	PADES
		Déclaration du Directeur de campagne	6mn51s	RPG
		Pas de déclaration	-	PACT
		Pas de déclaration	-	RRD
		Déclaration du Président	6mn45s	AFC
		Biographie du Président	5mn50s	UFDG
		Pas de déclaration	-	MND
		Président du parti	5mn13s	FAN
		Pas de déclaration	-	UDIR
Déclaration du secrétaire général	4mn57s	RGD		
Jour 2 Journal de Campagne du 20/09/2020	7mn	Pas de déclaration	-	PLP
		Déclaration du Président	6mn32s	PADES
		Déclaration du Directeur de campagne	6mn51s	RPG
		Déclaration en français	7m00s	PACT
		Déclaration en français	5m08s	RRD
		Déclaration traduit en soussou	5m04s	AFC
		Biographie du président du Parti	5m55s	UFDG
		Déclaration en français	6mn14s	MND
		Pas de déclaration		FAN
		Pas de déclaration		UDIR
		Déclaration en français	6m59s	RGD
		Déclaration en français	6m59s	NGR

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 3 Journal de Campagne du 21/09/2020	7mn	Président	6mn59s	PADES
		Meeting	6mn58s	RPG
		Présidente du parti	6mn52s	PACT
		Président du Parti	5mn08s	RRD
		Déclaration en langue Nationale	5mn55s	AFC
		commentaire	6mn22s	UFDG
		Biographie Président	6mn08s	MND
		Présidente Parti	6mn58s	FAN
		Président de la jeunesse	5mn22s	UDIR
		Déclaration secrétaire à l'organisation	6mn58s	RGD
		Président du Parti	6mn50s	NGR
Vice-présidente et le chargé de la communication	6mn42s	PLP		
Jour 4 Journal de Campagne du 22/09/2020	7mn	Séries de meeting et déclaration des artistes	6m59s	RPG
		Président	6mn32s	PACT
		Directeur de campagne	6mn50s	RRD
		Présidente du Parti	6mn52s	AFC
		Président du Parti	5mn08s	UFDG
		Déclaration en langue Nationale	5mn03s	MND
		Biographie Président	5mn45s	FAN
		déclaration Président	6mn15s	UDIR
		Pas de déclaration	-	RGD
		Pas de déclaration	-	NGR
		Déclaration secrétaire à l'organisation	6mn50s	PLP
Président du Parti	6mn58s	PADES		

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 5 Journal de Campagne du 23/09/2020	7mn	Les mouvements à Conakry	6mn55s	PACT
		Secrétaire général	6mn15s	RGD
		Président du parti	6mn54s	AFC
		Commentaire sur les problématiques de l'eau et l'électricité	6mn35s	UFDG
		Président du Parti	6mn59s	MND
		Secrétaire permanente du parti	6mn58s	FAN
		Chargé des questions du genre	3mn20s	UDIR
		Membre du parti	4mn50s	RGD
		Président du parti	6mn57s	NGR
		Chargé en communication et le secrétaire général de la jeunesse	6mn59s	PLP
		Une communication du mouvement de Foutah	6mn30s	PADES
		Meeting à Siguiri	6mn55s	RPG
Jour 6 Journal de Campagne du 24/09/2020	7mn	Président du parti	5mn48s	RRD
		Déclaration Secrétaire à l'information en langue Nationale	5mn22s	AFC
		Directeur de campagne	6mn55s	UFDG
		Témoignage sur les réalisations du président et sa déclaration	6mn34s	MMD
		Déclaration, secrétaire à l'économie	5mn53s	FAN
		Déclaration membre de cellule de communication en langue nationale	4mn39s	UDIR
		Déclaration membre du parti	3mn31s	RGD
		Déclaration du président	6mn55s	NGR
		Déclaration chargé de la communication	6mn25s	PLP
		Meeting et déclaration du Président	6mn20s	PADES
		Les meetings, déclarations membres du parti	6mn53s	RPG
		Meeting et déclaration de la présidente	6mn54s	PACT

Evènement/ Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 7 Journal de Campagne du 25/09/2020	7mn	Déclaration du Président traduit en langue par le membre de cellule de communication	4mn04s	AFC
		Membre de cellule de la communication	5min19s	UFDG
		Déclaration du Président	6mn52s	MMD
		Déclaration membre du parti en langue Nationale	5mn31s	FAN
		Déclaration de son Président	6mn27s	UDIR
		Déclaration en langue membre cellule de communication	6mn56s	RGD
		Déclaration Président du parti	7mn00s	NGR
		Déclaration chargé de communication	6mn25s	PLP
		Meeting et déclaration du Président	6mn20s	PADES
		Meeting du parti	6mn58s	RPG
		Déclaration en langue Nationale de la Présidente du parti	7mn00s	PACT
Déclaration Président du parti	5mn48s	RRD		
Jour 8 Journal de Campagne du 26/09/2020	7mn	Retour du Président du parti après un séjour l'extérieur	6m52s	UFDG
		Présentation du projet de société	6m52s	MND
		Rediffusion de la déclaration du 22/09/2020	6m54s	FAN
		Déclaration en langue nationale soussou	6m57s	UDIR
		Déclaration en langue nationale	6m08s	RGD
		Déclaration en français du président du parti	6m56s	NGR
		Déclaration en français	6m25s	PLP
		Déclaration en Poular lue par Algassimou DIALLO	7m00s	PADES
		Focus sur le secteur de formation et meeting	6m12s	RPG
		Meeting à Matoto	6m08s	PACT
		Déclaration en langue nationale konianké	6m54s	RRD
Déclaration en langue nationale Toma	5m01s	AFC		

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 10 Journal de Campagne du 28/09/2020	7mn	Président/Membre	6mn56s	MND
		Présidente	6mn58s	FAN
		Chargé des questions électorales	5mn34s	UDIR
		Directeur de campagne	6mn13s	RGD
		Membres/Président	7mn00s	NGR
		Chargé de communication	6mn24s	PLP
		Coordinatrice politique Nationale	6mn56s	PADES
		Membres	7mn00s	RPG
		Présidente / Membres	6mn58s	PACT
		Président	5mn10s	RRD
		Président	7mn02s	AFC
Partis alliés/Président	6mn55s	UFDG		
Jour 11 Journal de Campagne du 29/09/2020	7mn	Président/Membre	6mn56s	FAN
		Présidente	6mn58s	UDIR
		Chargé des questions électorales	5mn34s	RGD
		Directeur de campagne	6mn13s	NGR
		Membres/Président	7mn00s	PLP
		Chargé de communication	6mn24s	PADES
		Coordinatrice politique Nationale	6mn56s	RPG
		Membres	7mn00s	PACT
		Présidente / Membres	6mn58s	RRD
		Président	5mn10s	AFC
		Président	7mn02s	UFDG
Partis alliés/Président	6mn55s	MND		

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 12 Journal de Campagne du 30/09/2020	7mn	Président du parti	6mn10s	UDIR
		Directeur de campagne	3mn30s	RGD
		Membres cellule de communication	6mn55s	NGR
		Président du parti	6mn54s	PLP
		Secrétaire provincial Matoto	5mn54s	PADES
		Président du parti	6mn51s	RPG
		Focus/Meeting	6mn03s	PACT
		Meeting	5mn06s	RRD
		Déclaration président du parti	6mn56s	AFC
		Déclaration président du parti	6mn51s	UFDG
		Adhésions des militants et alliés	6mn07s	MND
Secrétaire éducation civique et de la citoyenneté	6mn53s	FAN		
Jour 13 Journal de Campagne du 01/10/2020	7mn	Directeur de campagne	6mn10s	UDIR
		Membre du parti	3mn30s	RGD
		Président du parti	6mn55s	NGR
		Secrétaire commercial	6mn54s	PLP
		Président du parti	5mn54s	PADES
		Membres/Directeur de campagne	6mn51s	RPG
		Membre du parti	6mn03s	PACT
		Déclaration Président	5mn06s	RRD
		Président	6mn56s	AFC
		Direction Nationale du parti	6mn51s	UFDG
		Directeur adjointe général de campagne du parti	6mn07s	MND
Déclaration du Président du Parti	6mn53s	AFC		

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 14 Journal de Campagne du 02/10/2020	7mn	Membre du parti	6mn56s	NGR
		Protocole du parti	6mn48s	PLP
		Président du parti et membre	6mn46s	PADES
		Une série de meeting à (Labé et à Mamou)	6mn45s	RPG
		Président et Membres du parti	6mn54s	PACT
		Vice-président du parti	6mn51s	RRD
		Président	6mn56s	AFC
		Film sur la réconciliation National	6mn40s	UFDG
		Présidente du parti	6mn54s	MND
		Membre du parti	5mn46s	FAN
		Président jeunesse du parti	5mn39s	UDIR
		Secrétaire à l'organisation	6mn54s	RGD
Jour 15 Journal de Campagne du 03/10/2020	7mn	Chargé de communication	6mn54s	PLP
		Président du parti en langue Nationale(Malinké)	6mn55s	PADES
		Une série de meeting à (Boffa, Dubréka et à Mandiana)	4mn30s	RPG
		Une déclaration faite par les membres du parti en français et en langue Nationale (Malinké)	6mn52s	PACT
		Une déclaration faite par un membre du parti en langue Kounia	6mn50s	RRD
		Président du parti	6mn56s	AFC
		Communication sur l'unité Nationale	6mn40s	UFDG
		Membre du parti	5mn50s	MND
		Une rencontre avec les participants du parti	6mn35s	FAN
		Secrétaire général du parti	6mn51s	UDIR
		Membre du parti	4mn52s	RGD
		Membre du parti en langue Nationale(Poular)	6mn55s	NGR

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 17 Journal de Campagne du 05/10/2020	7mn	Président/Membres du parti	6mn54s	PADES
		Président	7mn00s	RPG
		Présidente	6mn56s	PACT
		Membres de la cellule de communication	6mn38s	RRD
		Directeur de campagne	7mn00s	AFC
		Président	6mn58s	UFDG
		Secrétaire à l'organisation	6mn58s	MND
		Président	6mn57s	FAN
		Fédérale Kindia	6mn57s	UDIR
		Membres du parti	4mn17s	RGD
		Membre du parti	7mn00s	NGD
Membre du parti	6mn47s	PLP		
Jour 18 Journal de Campagne du 06/10/2020	7mn	Directeur de campagne	6mn30s	RPG
		Présidente	6mn59s	PACT
		Membres cellule de communication	5mn59s	RRD
		Secrétaire administratif	6mn57s	AFC
		Cellule de communication	6mn11s	UFDG
		Membre bureau exécutif	6mn58s	MND
		Président	5mn51s	FAN
		Directeur de campagne membre	6mn13s	UDIR
		Directeur adjoint de campagne	5mn05s	RGD
		Président/Membre	7mn00s	NGD
		Président	7mn00s	PLP
Coordinateur Guinée forestière	7mn00s	PADES		

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 19 Journal de Campagne du 07/10/2020	7mn	Membres	6mn53s	PACT
		Président	6mn15s	RRD
		Membres cellule de communication	5mn58s	AFC
		Président	7mn00s	UFDG
		Président	6mn56s	MND
		Présidente	3mn34s	FAN
		Directeur de campagne	6mn56s	UDIR
		Membre du Parti	5mn15s	RGD
		Membre/ Président	6mn53s	NGD
		Chargé de communication	6mn55s	PLP
		Membres/ Président	6mn37s	PADES
Membres	7mn00s	RPG		
Jour 20 Journal de Campagne du 08/10/2020	7mn	Président du parti	5mn54s	RRD
		Président du parti	6mn58s	AFC
		Pas de Messages	-	UFDG
		Président du parti	7mn00s	MND
		Président du parti	6mn56s	FAN
		Directeur de campagne	3mn13s	UDIR
		Président du parti	7mn00s	RGD
		Président/Membres	6mn58s	NGD
		Président	6mn47s	PLP
		Président du parti	7mn00s	PADES
		Directeur de campagne	6mn56s	RPG
		Membres du parti	6mn57s	PACT

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 21 Journal de Campagne du 09/10/2020s	7mn	Président du parti	6mn08s	AFC
		Président du parti	6m56s	UFDG
		Président du parti	6mn58s	MND
		Président du parti	6mn42s	FAN
		Directeur de campagne/ Président	6mn56s	UDIR
		Président du parti	7mn00s	RGD
		Président du parti	7mn00s	NGD
		Président du parti	6mn47s	PLP
		Membres du parti	6mn58s	PADES
		Directeur de campagne/ Président	7mn00s	RPG
		Membres du parti	6mn57s	PACT
Membres de la communication du parti	6mn15s	RRD		
Jour 22 Journal de Campagne du 10/10/2020	7mn	Réception du président à Lola et Djeké	6m54s	UFDG
		Président du parti	7mn00s	MND
		Présidente du parti	6mn56s	FAN
		Directeur de campagne	6mn13s	UDIR
		Président du parti	7mn00s	RGD
		Membre/ Président du parti	6mn58s	NGD
		Président du parti	6mn47s	PLP
		Président du parti	7mn00s	PADES
		Directeur de campagne	6mn63s	RPG
		Membres du parti	6mn57s	PACT
		Déclaration en français	6m58s	RRD
Rediffusion de la déclaration du 5/10/2020	7mn00s	AFC		

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 24 Journal de Campagne du 12/10/2020	7mn	Président du parti	6m51s	MND
		Présidente du parti	7mn00s	FAN
		Directeur de campagne/Membre/Président	6mn56s	UDIR
		Directeur adjoint du parti	6mn13s	RGD
		Président du parti	7mn00s	NGD
		Membre/ Président du parti	6mn58s	PLP
		Président du parti	6mn47s	PADES
		Publie reportage	7mn00s	RPG
		Membres	6mn63s	PACT
		Présidente du parti	6mn57s	RRD
		Directeur de campagne	5mn58s	AFC
		Directeur de campagne/ Membre	6m56s	UFDG
Jour 25 Journal de Campagne du 13/10/2020	7mn	Présidente du parti	6mn47s	FAN
		Membre du parti	5mn57s	UDIR
		Président du parti	6mn54s	RGD
		Président du parti	6mn58s	NGD
		Membre/ Président du parti	6mn52s	PLP
		Président /Directeur de campagne/Membre	6mn21s	PADES
		Membre du parti	6mn21s	RPG
		Président du parti	5mn12s	PACT
		Directeur de campagne/ Membres du parti	6mn57s	RRD
		Président /Membre	6mn59s	AFC
		Président du parti	6mn48	UFDG
		Présidente du parti et membres	6mn30s	MND

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 26 Journal de Campagne du 14/10/2020	7mn	Président du parti	7mn00s	UDIR
		Membre du parti	5mn57s	RGD
		Président du parti	6mn54s	NGD
		Président du parti	6mn58s	PLP
		Membre/ Président du parti	6mn52s	PADES
		Président /Directeur de campagne/Membre	6mn21s	RPG
		Membre du parti	6mn21s	PACT
		Président du parti	5mn12s	RRD
		Directeur de campagne/ Membres du parti	6mn57s	AFC
		Président /Membre	6mn59s	UFDG
		Président du parti	6mn48	MND
Présidente du parti	7mn00s	FAN		
Jour 27 Journal de Campagne du 15/10/2020	7mn	Membres du parti	6mn00s	RGD
		Président du parti	1mn26s	NGD
		Président du parti	6mn58s	PLP
		Président/Membres du parti	7mn02s	PADES
		Président/cellule de communication	6mn53s	RPG
		Présidente/cellule de communication	7mn00s	PACT
		Président du parti	5mn06s	RRD
		Président du parti	7mn02s	AFC
		Président/Membres du Parti	6mn54s	UFDG
		Président/Membres du Parti	6mn57s	MND
		Présidente du parti	7mn00s	FAN
Membre / Président du parti	7mn00s	UDIR		

Evènement / Date	Temps d'antenne	Intervenant et qualité	Temps de parole	Affiliation
Jour 28 Journal de Campagne du 16/10/2020	7mn	Membres du parti	6mn00s	RGD
		Président du parti	1mn26s	NGD
		Président du parti	6mn58s	PLP
		Président/Membres du parti	7mn02s	PADES
		Président/cellule de communication	6mn53s	RPG
		Présidente/cellule de communication	7mn00s	PACT
		Président du parti	5mn06s	RRD
		Président du parti	7mn02s	AFC
		Président/Membres du Parti	6mn54s	UFDG
		Président/Membres du Parti	6mn57s	MND
		Présidente du parti	7mn00s	FAN
		Membre / Président du parti	7mn00s	UDIR

Contrôle du pluralisme et de l'équilibre de l'information

Fiche récapitulative N°2

Emission : "programmes croisés"

Partis en lice	Temps d'antenne obtenu(TA)	%TA	Temps de parole (TP)	%TP
Premier jour de débat le Mercredi 23/09/2020				
RPG	1h	100%	15mn22s	25.36%
PACT	1h	100%	-	
RGD	1h	100%	15mn59s	25.91%
Deuxième jour de débat le Dimanche 27/09/2020				
UFDG	1h	100%	19mn24s	32.06%
MND	1h	100%	16mn49s	27.48%
PLP	1h	100%	12mn06s	21.00%
Troisième jour de débat le Mercredi 30/09/2020				
FAN	1h	100%	15mn45s	25.75%
RRD	1h	100%	13mn26s	22.50%
NGR	1h	100%	18mn03s	30.50%
Quatrième jour de débat le Dimanche 04/10/2020				
AFC	1h	100%	14mn35s	23.91%
PADES	1h	100%	21mn08s	36.33%
UDIR	1h	100%	15mn47s	25.78%
Cinquième jour de débat le Mercredi 07/10/2020				
PLP	1h	100%	16mn43s	27.37%
UFDG	1h	100%	15mn42s	25.70%
MND	1h	100%	14mn17s	23.61%
Sixième jour de débat le Dimanche 11/10/2020				
RPG	1h	100%	15mn13s	25.21%
PACT	1h	100%	13mn41s	22.35%
RGD	1h	100%	16mn50s	27.50%
Septième jour de débat le Mercredi 14/10/2020				
PADES	1h	100%	15mn34s	25.00%
AFC	1h	100%	13mn44s	22.40%
UDIR	1h	100%	16mn35s	27.25%
Huitième jour de débat le Vendredi 16/10/2020				
NGR	1h	100%	19mn04s	31.77%
FAN	1h	100%	12mn59s	20.97%
RRD	1h	100%	14mn33s	23.87%

D- Accréditation de la presse étrangère

L'élection présidentielle du 18 octobre 2020 en Guinée a particulièrement intéressé les grands médias internationaux. La Haute Autorité de la Communication, dans le souci de délivrer des accréditations pour la couverture de l'élection présidentielle aux seuls journalistes professionnels, a observé plus de vigilance dans l'étude de dossiers des journalistes étrangers.

Au total, trente-deux (32) accréditations ont été délivrées à la presse internationale dans le cadre de la couverture médiatique de cette élection. Ainsi, les organes de presse bénéficiaires sont au nombre de 13, employant des journalistes de nationalités américaine (1), française (6), sénégalaise (2), camerounaise (15), britannique (1), italienne (2), sud-africaine (1), japonaise (1) et russe (2).

E- Des échanges avec les observateurs électoraux

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a reçu les 1^{er} et 13 octobre 2020 dans le cadre de la présidentielle, deux (02) groupes d'observateurs électoraux.

Le premier était une mission conjointe : CEDEAO, Union Africaine et les Nations-Unies dirigée par Shirley Ayorkor Botchway, ministre des Affaires Etrangères du Ghana. Le Représentant Spécial du Secrétaire général de l'ONU en Afrique de l'Ouest, Dr Mohamed Ibn Chambas, était présent dans cette délégation. Le second groupe, uniquement composé des observateurs de la CEDEAO, avait à sa tête à la HAC, M. Moussa Abdoul, un observateur de nationalité nigérienne.

Les deux missions ont exprimé leur préoccupation quant à la régulation des réseaux sociaux, généralement vecteurs des messages de haine.



Mission conjointe CEDEAO-Union Africaine et Nations Unies en entretien avec le Président de la HAC

Par rapport aux préoccupations liées aux réseaux sociaux et à l'indépendance de l'institution, le président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo note sans détours que la dépenalisation des délits de presse est effective en Guinée. Avant de préciser que tout homme de média qui confond son statut de journaliste en Guinée à ses activités sur les réseaux sociaux se retrouve forcément dans les liens de la loi portant sur la cybercriminalité.

Quant à la question liée à l'indépendance de la HAC, le Président de l'organe de régulation n'a pas manqué de faire savoir que l'Institution qu'il dirige est indépendante, et que tous les Commissaires de la HAC ont prêté serment devant la Cour Constitutionnelle, avant d'être renvoyés à leurs fonctions.



Les observateurs attentifs au message du Président de la HAC



Une partie d'échanges entre le Président de la HAC, Boubacar Yacine Diallo et un des observateurs

F- Autres activités de la HAC

Le 9 septembre 2020, le système de monitoring audiovisuel sur internet (SYSMAPI) a été présenté à la nouvelle équipe par le concepteur du système. Dans son exposé, Mamady Keita, ancien commissaire, président de la commission NTIC de la HAC, a indiqué que ce système qui fonctionne 24 heures/24, permet d'écouter de façon simultanée toutes les stations connectées. Il a aussi expliqué le fonctionnement et l'organisation du centre de monitoring.

Le même jour, les commissions prévues par la nouvelle loi ont été mises en place et meublées comme suit :

Commission juridique et de la protection de l'enfance

Président : Elhadj Djélimory Dioubaté

Rapporteur : Djènè Diaby

Commission éthique, déontologie et des mœurs

Président : Amadou Touré

Rapporteur : Djénabou Diallo

Commission de la formation et de la promotion des compétences

Président : Elhadj Fodé Bouya Fofana

Rapporteur : Mariam Naité

Commission administrative et technique

Présidente : Hadja Sarata Keïta

Rapporteur : Mariama Camara

Commission des Nouvelles Technologies de l'information et de la communication

Président : Ahmed Camille Camara

Rapporteur : Mariama Donzo

Commission de la publicité

Présidente : Fanta Dopavogui

Rapporteur : Ibrahima Tawel Camara.

Du 10 au 14 septembre 2020, les travaux de la plénière étaient axés sur l'amendement de l'avant-projet de décision portant réglementation des activités des médias pendant la période de la campagne jusqu'à la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 octobre 2020. (Lire Décision en annexe)

Le 28 septembre 2020 : La HAC a reçu en audience, la conseillère aux affaires culturelles et de la presse de l'Ambassade des Etats-Unis en Guinée.

Cette rencontre qui s'est déroulée en présence de certains commissaires de la HAC, s'inscrivait dans le cadre d'une visite de courtoisie et de reconnaissance de la nouvelle équipe.

En recevant la conseillère aux affaires culturelles et de la presse de l'Ambassade des Etats-Unis, le Président de la HAC a remercié son hôte avant de procéder à la présentation de l'Institution. Laquelle, selon M. Boubacar Yacine Diallo, est l'une des plus vieilles Institutions du pays qui veille au respect de l'éthique et de la déontologie ; assure la liberté et la protection de la presse ; avec un rôle de soutien et de médiation en vue d'éviter le contrôle abusif des médias par le Gouvernement.

En période électorale, comme c'était le cas présentement pendant la rencontre, l'orateur a précisé que l'organe de régulation propose les conditions d'élaboration, d'édition, de production, de programmation jusqu'à la diffusion des émissions relatives à la campagne électorale. L'occasion pour le Président de la HAC d'apporter des détails sur les deux émissions mises en place dans le cadre de la campagne médiatique de la présidentielle : « le journal de campagne » et « programmes croisés ».

En réponse, la conseillère culturelle, Mme Gaina Davila accompagnée de ses deux collaborateurs, a tenu à féliciter le Président de la HAC pour sa nomination à la tête de cette Institution, avant de se déclarer satisfaite des éléments de réponses obtenus. A la question de savoir quels sont les chantiers auxquels l'Institution de régulation compte prochainement s'atteler, M. Boubacar Yacine Diallo affiche sans ambages l'urgence pour son Institution de s'engager dans le renforcement en termes d'équipement du centre de monitoring, la formation des journalistes, sans omettre l'assainissement de la profession en collaboration bien sûr avec les Associations de presse. Car soutient-il, « nous voulons aider la presse à avoir une bonne réputation ».

Dans un brin d'humour, la conseillère aux affaires culturelles et de la presse de l'Ambassade américaine dit avoir pris bonne note, avant de saluer la sérénité et le sens élevé du devoir de son interlocuteur.



Audience de la conseillère aux affaires culturelles et de la presse de l'Ambassade des Etats-Unis

Le 29 septembre 2020, le collège a examiné pour avis, une demande d'autorisation pour une radio et une télévision, qui lui a été adressé par le Ministère de l'Information et de la Communication.

Ce jour, les règles fixant la délivrance des accréditations aux envoyés spéciaux de la presse étrangère intéressés à la couverture de l'élection présidentielle, ont également été adoptées.

Le 19 octobre 2020, le collège s'est réuni pour échanger autour de la sanction infligée au site guineematin.com et par la même occasion, la décision de suspension du média pour un mois, a été signée. (Décision en annexe).

Le 26 octobre 2020, des mesures ont été envisagées envers les médias pour maintenir la quiétude sociale face à la situation qui prévaut dans le pays. A cet effet, une déclaration a été lue par un membre du collège et diffusée dans le journal télévisé de la RTG, avant d'être reprise par plusieurs médias.

La doléance présentée par le bureau de l'AGUIPEL au sujet de la sanction du site guineematin.com a été examinée et la sanction a été allégée de deux semaines.

Après le compte-rendu de signalements de dérapage au niveau de certains médias, des dispositions pour rencontrer les promoteurs desdits organes ont été prises, en vue d'attirer leur attention.

Le 4 novembre 2020, les commissions de rédaction des avant-projets de Règlement Intérieur de la HAC et du Rapport ont été mises en place et meublées comme suit :

Commission "Règlement Intérieur" :

Président : Elhadj Djélimory Dioubaté

Rapporteur : Mariama Camara

Membres : Elhadj Fodé Bouya Fofana, Ahmed Camille Camara, Mariam Naïté

Commission "Rapport" :

Présidente : Hadja Sarata Keïta

Rapporteur : Amadou Touré

Membres : Djénabou Diallo, Fanta Dopavogui, Ibrahima Tawel Camara, Djénè Diaby, Mariama Donzo.

Inter-commission :

Président : Elhadj Fodé Bouya Fofana

Rapporteur : Mariama Donzo

Membres : Ahmed Camille Camara, Mariam Naïté, Ibrahima Tawel Camara, Fanta Dopavogui, Djénè Diaby.

Le 11 novembre 2020, la Haute Autorité de la Communication a tenu une plénière au cours de laquelle elle a décidé des modalités de délivrance de la carte de presse professionnelle aux journalistes sur toute l'étendue du territoire national.

Par ailleurs, dès son installation, la Haute Autorité de la Communication, s'est attelée à la restauration de son siège social à Kaloum en y construisant trois nouveaux bureaux, en changeant le mobilier de bureaux et des équipements, ainsi que le rafraîchissement des murs.

Chapitre 4 : Perspectives

- ✓ Respect de l'agenda de la délivrance et de la promotion de la carte de presse professionnelle (du 4 janvier au 3 juin 2021) ;
- ✓ Formation des commissaires sur les lois régissant leur Institution et élaboration du plan annuel d'activités ;
- ✓ Réactualisation de la cartographie des médias (audiovisuel, presse écrite, télévision, presse en ligne) ;
- ✓ Elaboration d'un Code national d'Ethique et de déontologie de la presse ;
- ✓ Appui à la mise sur pied d'un organe d'autorégulation de la presse ;
- ✓ Qualification et rationalisation du personnel d'appui de l'Institution ;
- ✓ Renouvellement ou acquisition de nouveaux équipements de monitoring de médias de dernière génération qui prennent en compte toutes les préoccupations en matière de régulation ;
- ✓ Création et formation de structures décentralisées et l'installation des centres de monitoring dans les trente-trois préfectures et la zone spéciale de Conakry ;
- ✓ Amélioration et harmonisation des réglementations pour la création des entreprises de presse ;
- ✓ Dotation de la HAC d'un système d'archivage numérique automatique, sécurisée de stockage et de sauvegarde des données de l'audiovisuelle et de la presse écrite.

Conclusion

Le présent rapport couvre essentiellement la période de campagne électorale : avant, pendant et après l'élection présidentielle. Il couvre les tâches difficiles et ardues que notre Institution devait accomplir.

La HAC, organe de régulation des médias en Guinée, pour assurer convenablement toute sa mission, a besoin de soutiens. Cet appui doit émaner des autorités publiques, des partenaires bi et multilatéraux ainsi que des ONG nationales et internationales. Ce qui signifie que l'année 2021 s'annonce comme celle de nombreux défis à relever pour le nouveau collège de la HAC.

